

MdE Rapaces Format pour les Rapports Nationaux

Le présent document est le formulaire de rapport national pour le mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (mémorandum d'entente « Rapaces »).

L'objectif du rapport national est de fournir des informations sur la mise en œuvre par votre pays du mémorandum d'entente « Rapaces », y compris le plan d'action (annexe 3). Le groupe consultatif technique (TAG) du mémorandum d'entente a été chargé de mettre au point un format approprié pour les rapports, couvrant la mise en œuvre du mémorandum d'entente et de son plan d'action dans son ensemble. Le format ici proposé a été conçu pour générer des informations pouvant être résumées de manière comparable pour chaque future réunion des signataires ; pour donner une image représentative des progrès et rendre compte de ce qui a été accompli par les signataires et les autres parties prenantes, mais aussi pour être le plus rationnel possible afin de limiter le travail lié aux rapports à ce qui est strictement nécessaire.

Une proposition formelle d'adoption de ce format sera examinée par la troisième réunion des signataires (MOS3) en 2022. Entre-temps, nous profitons de l'occasion pour le lancer sous sa forme provisoire, afin que des informations actualisées sur la mise en œuvre nationale soient disponibles pour la MOS3. L'unité de coordination du mémorandum d'entente « Rapaces » compilera et analysera les rapports nationaux à cette fin.

Période de référence

Pour permettre une analyse correcte, il est important que les réponses de tous les répondants portent (dans ce formulaire) sur la même période de référence. En l'occurrence, nous vous demandons de présenter un rapport sur la période **allant de juillet 2019 à ce jour**. (Juillet 2019 était la date de la précédente enquête sur la mise en œuvre, dont les résultats figurent dans le premier examen du plan d'action). Les futurs cycles de rapports sont susceptibles de couvrir les périodes séparant une réunion des signataires de la suivante.

Instructions

Veillez répondre à toutes les questions de manière aussi complète et précise que possible. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source d'information utilisée pour répondre à la question, en particulier si une référence ou un rapport publié est disponible. Pour chaque question, des icônes peuvent être utilisées pour joindre un document et/ou fournir un lien internet.

Lorsque vous travaillez sur la version en ligne du rapport, sauvegardez vos informations en cliquant sur le bouton « Save all/Enregistrer tout » à chaque section. Une fonction d'enregistrement automatique permet également de sauvegarder les réponses modifiées toutes les 30 secondes et chaque fois que vous passez d'une section à l'autre.

Des notes d'orientation sont présentes dans tout le format pour vous aider à répondre aux questions.

Veillez noter: avant de cliquer sur les liens en ce formulaire, veuillez maintenir la touche Ctrl de votre clavier enfoncée pour les ouvrir en un nouvel onglet.

Date limite de dépôt : 31 octobre 2021

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom de l'État signataire:

> Royaume du Maroc

Date d'entrée en vigueur du mémorandum d'entente dans votre pays (JJ/MM/AA):

> 2008

Tous territoires exclus de l'application du mémorandum d'entente:

> aucun

Compilateur du rapport

Nom et titre:

> Mesbah Hayat, Chef du Service de la Conservation de la flore et de la faune sauvages

Nom complet de l'institution:

> Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
(Département des Eaux et Forêts)

Téléphone:

> 212 661904419

Adresse électronique:

> mesbah_ef@yahoo.fr

Point de contact désigné pour le mémorandum d'entente

Nom et titre du point de contact désigné:

> Mesbah Hayat, Chef du Service de la Conservation de la flore et de la faune sauvages

Nom complet de l'institution

> Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
(Département des Eaux et Forêts)

Direction de la Lutte Contre la Désertification et de la Protection de la Nature

Adresse postale:

> N°3, Rue Haroun Errachid, Agdal,

Rabat

Maroc

Téléphone:

> 212 661904419

Adresse électronique:

> mesbah_ef@yahoo.fr

II. RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects positifs les plus importants de la mise en œuvre du mémorandum d'entente/plan d'action « Rapaces » dans votre pays et les domaines les plus préoccupants.

Vos réponses devraient reposer sur les informations figurant dans le corps du rapport : le but, pour cette section, est de diffuser les informations techniques du rapport en quelques messages très brefs et simples de « haut niveau » pour les décideurs et pour un public plus large.

Tout en restant bref, essayez également d'être précis si vous le pouvez ; par exemple, « la nouvelle législation sur la faune sauvage promulguée en 2020 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement des oiseaux de proie » est plus instructif que « des lois plus strictes » ; « déficit de 50 % du cofinancement pour le projet du FEM sur les vautours » est plus instructif que « manque de financement ».

Veuillez vous limiter spécifiquement à la période de référence actuelle. Pour le présent cycle de rapports, la période s'étend **de juillet 2019 à ce jour**.

Dans votre pays, au cours de la période de référence, que révèle ce rapport sur :

Les aspects les plus positifs de la mise en œuvre du mémorandum d'entente et/ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> les aspects positifs se résument comme suit:

- Une grande priorité est accordée à la conservation des oiseaux de proie dans la stratégie nationale de développement du domaine forestier "forêts du Maroc 2020-2030";
- La conservation des rapaces est devenue une des questions d'actualité de la communauté scientifique et de la société civile ;
- L'engagement des organisations internationales pour appuyer et soutenir la mise en œuvre d'actions de la conservation des rapaces;
- L'élaboration et la publication, en collaboration avec l'UICN Med, du premier dénombrement national des rapaces rupicoles diurnes du Maroc;
- L'élaboration du rapport sur l'état des connaissances des oiseaux de proie du Maroc.

Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> les principales difficultés auxquelles la mise en œuvre du Mémorandum est confrontée sont:

- L'implication des secteurs concernés par l'atténuation des menaces qui pèsent sur les oiseaux de proie constitue la grande difficulté à laquelle sont confrontés les efforts déployés par le point focal pour la conservation des rapaces.
- L'intégration de la conservation des rapaces dans les politiques des secteurs en relation avec ses espèces d'oiseaux constitue également un défi à relever et qui nécessite plus d'efforts et de plaidoyers;
- La faible sensibilisation du grand public et des jeunes à l'importance des oiseaux de proie. cet aspect nécessite une planification dans le cadre de la stratégie nationale de la conservation des oiseaux de proie;
- Les ressources financières sont très limitées;
- Le Renforcement des capacités techniques des ONGs impliquées dans la conservation des rapaces.

Les principales priorités pour la mise en œuvre future du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> Les principales priorités pour la mise en œuvre du Mémorandum sont :

- La finalisation de la stratégie nationale pour la conservation des rapaces ;
- L'implication et la sensibilisation des responsables des secteurs concernés par l'atténuation des menaces qui pèsent sur les rapaces, notamment le secteur énergétique ;
- La réhabilitation des populations des espèces de rapaces à travers notamment la réduction des causes ayant conduit à leur déclin et la restauration des conditions favorables pour le développement des populations des rapaces;
- Le renforcement de la coopération internationale à travers la mise en oeuvre de projets.

III. STRATÉGIES DE CONSERVATION DES RAPACES ET DOCUMENTS ÉQUIVALENTS

Une disposition centrale du mémorandum d'entente (paragraphe 12) est la préparation par les signataires de stratégies nationales ou régionales (par exemple au niveau de l'UE) ou de documents équivalents (par exemple des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 dans le tableau 1 du plan d'action. Le plan d'action lui-même prévoit que les actions qu'il énumère soient traitées par ces stratégies / documents équivalents.

Existe-t-il une stratégie nationale et / ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent pour votre pays ?

Please select only one option

- Oui
 En préparation
 Non

Veillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

Veillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

>

La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

Please select only one option

- Oui
 Partiellement
 Non

Veillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

> Le Département des Eaux et Forêts, point focal de la CMS, a lancé lors de l'organisation d'un atelier à Rabat en 2020, avec le soutien de l'UICN-Med et le Gouvernement régional d'Andalousie, le processus de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la conservation des rapaces. Les principales espèces concernées par cette stratégie sont : le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), l'Aigle ravisseur (*Aquila rapax*), l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le Faucon d'Eléonore (*Falco eleonorae*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

il est prévu que cette stratégie prenne en considération toutes les activités du plan d'action du Mémorandum. Ce premier atelier avait pour objectif l'évaluation des menaces et des besoins de conservation pour les oiseaux de proie du Maroc. Ce processus est en ligne avec les directrices du Mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie de la CMS.

La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

Please select only one option

- Oui
 Partiellement
 Non

Veillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veillez indiquer les raisons pour lesquelles une stratégie nationale et/ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent n'a pas été élaboré :

>

IV. PROTECTION JURIDIQUE DES ESPÈCES CONTRE LA MISE À MORT ET L'EXPLOITATION NON DURABLE

Toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs (présentes dans votre pays) figurant à l'annexe I du mémorandum d'entente « Rapaces » bénéficient-elles d'une protection juridique complète contre la mise à mort et le prélèvement délibérés dans la nature ?

Suivez ce lien pour voir les espèces énumérées en annexe 1.

Si vous répondez « oui », veuillez vous assurer que le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) est/sont clairement recensé(s) en donnant des détails sur le titre, la date, etc.

Si vous répondez « seulement partiellement », veuillez préciser si c'est parce que la protection juridique ne s'applique qu'à certains aspects, ou parce que seules certaines espèces sont couvertes (veuillez indiquer les espèces) ou parce que seules certaines zones sont couvertes (ou toute combinaison de ces types de couverture partielle) ; et donnez-en les raisons.

Please select only one option

- Oui
- Partiellement
- Non
- Ne sait pas

Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) et résumer la disposition :

> Les espèces d'oiseaux de proie signalées sur le territoire national sont inscrites dans l'une des quatre catégories de la loi 29.05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et contrôle de leur commerce.

cette loi, dont le texte d'application a été adopté en 2015, interdit, sauf en cas d'obtention d'autorisation, de détenir, de prélever, de tuer ou de détruire les spécimens des espèces classées dans l'une de ses catégories.

Veuillez indiquer pourquoi toutes les espèces ne sont pas (encore) entièrement couvertes :

>

Veuillez indiquer pourquoi toutes les espèces ne sont pas (encore) entièrement couvertes :

>

Existe-t-il une législation qui interdit l'utilisation d'appâts empoisonnés exposés et d'autres méthodes chimiques toxiques de contrôle des prédateurs ou des nuisibles ?

Les directives de la CMS pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs fournissent des informations supplémentaires sur les moyens législatifs (et autres) de réduire les dommages causés aux oiseaux migrateurs (y compris les rapaces) par les produits chimiques toxiques.

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s), et résumer la disposition :

> la loi 29.05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce interdit de tuer ou de détruire, par quelque moyen que ce soit des spécimens d'espèces classées dans l'une de ses catégories.

cette loi prévoit des amendes pour l'utilisation, sans autorisation, des moyens ou substances susceptibles d'entraîner la mort de spécimens d'espèces sauvages ou de nuire à leur reproduction et à leur multiplication.

Veuillez en indiquer la raison :

>

V. PROGRAMMES DE GESTION ET DE RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS D'ESPÈCES

Des plans d'action par espèce ou multi-espèces ont-ils été publiés pour une quelconque espèce d'oiseau de proie migrateur dans votre pays ?

Please select only one option

- Oui
 En préparation
 Non
 Ne sait pas

Veillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Veillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

> Dans le cadre sa stratégie en matière de conservation des espèces menacées de de faune sauvage, le département des Eaux et Forêts a élaboré un certain nombre de plan d'action spécifique pour la conservation de certaines espèces de rapaces:

- Plan d'action pour la conservation du Balbuzard pêcheur au niveau du parc d'Al Hoceima;
- Plan d'action national pour la conservation du gypaète barbu au niveau du parc du Haut Atlas

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan Conservation Gypaète barbu.pdf](#)

[plan d'action Balbuzard pêcheur.pdf](#)

Veillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Veillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

>

Veillez en indiquer la raison :

>

Des projets de réintroduction ou de repeuplement ont-ils été mis en œuvre concernant des oiseaux de proie migrateurs, conformément aux lignes directrices internationales en vigueur ?

L'un des documents d'orientations internationales les plus pertinents pour cette question est la publication de l'UICN « Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde ».

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé et indiquer s'il s'agit ou non d'élevage en captivité :

> L'initiative consiste à la création de deux centres de récupération et réhabilitation de spécimens de rapaces récupérés en état de blessure, de fatigue ou de maltraitance, dans un objectif de les réintroduire dans la nature après avoir reçus les soins et les entraînements nécessaires. Il s'agit du :

- Le Centre de Réhabilitation des Vautours au niveau du SIBE Jbel Moussa. Outre l'objectif de réhabilitation cité auparavant, ce centre, géré en collaboration avec le GREPOM /BirdLife Maroc a pour but de permettre le retour de la nidification des vautours fauves dans la région. En 2021 les équipes de suivi ont observé le 1er nid de vautour fauve après une absence de plus de 40ans.

Ce Centre dispose aussi d'un charnier où sont déposés régulièrement notamment en période de passage migratoire des carcasses d'animaux morts pour fournir une source supplémentaire de nourriture et attirer les oiseaux à s'y installer dans la région.

- Le Centre de récupération et de Réhabilitation des rapaces à Bir Lahmer (région de Rabat), il est géré en collaboration avec l'Association Marocaine pour la Protection des Rapace (AMPR), dont l'objectif principal est de récupérer les rapaces en difficulté et de les réhabiliter afin de les réintroduire dans la nature.

Veillez en indiquer la raison :

>

Des initiatives d'alimentation complémentaire ont-elles été mises en place et maintenues pour les oiseaux de proie nécrophages ?

Please select only one option

- Oui
 Non

Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Dans le cadre de ses efforts pour la conservation des rapaces, un programme de mise en place au niveau national d'un réseau de zones d'alimentation complémentaire pour les rapaces a été initié par le Département des Eaux et Forêts.

Ainsi, quatre zones d'alimentation sont actuellement fonctionnelles et se situent au niveau du :

- SIBE de Jbel Moussa (région de Tétouan);
- Parc National de Tazekka (région de Taza ;
- SIBE de Béni snassen (région de Berkane) ;
- La réserve d'Al Ghomra (région de Sefrou).

Et deux autres sont en cours d'installation au niveau du :

- Parc National de Sous Massa (région d'Agadir);
- SIBE de Bounacer (région Boulemane).

Veillez en indiquer la raison :

>

VI. CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET DES SITES

Des mesures ont-elles été mises en œuvre pour améliorer ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

Veillez indiquer quel type d'habitat, quel lieu, et (de manière générale) quel type de mesures étaient concernés. Des commentaires sur le succès (ou non) seraient également précieux.

> dans l'objectif de la réhabilitation des écosystèmes, la protection des espaces naturels et le développement des espèces animales menacées ou en voie de disparition dont les oiseaux de proie, un certain nombre de mesures visant la conservation des habitats naturels en général a été initié à savoir:

- la mise en place d'un réseau d'aires protégées de 154 sites d'intérêt biologique et écologique, dont 10 bénéficient du statut de parc national et certains renferment des zones importantes pour les oiseaux de proie ;
- le renforcement du cadre juridique relatif à la protection des aires protégées par l'adoption d'une loi sur les aires protégées (en 2010) et de son texte d'application en 2021. cette loi va permettre de classer un certain nombre de sites importants pour les oiseaux de proie en aires protégées ;
- la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions de développement local au niveau des aires protégées visant à améliorer la conservation de ces espaces en développant des actions génératrices de revenus pour les populations locales et riveraines

Veillez en indiquer la raison :

>

Quels sont les sites de votre pays, figurant dans le tableau 3 du plan d'action, qui sont désignés comme zones protégées, ou qui sont autrement gérés de manière appropriée en tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Veillez indiquer **dans ce fichier Excel en ligne (lien)** pour chacun des sites pertinents énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente si le site est a) entièrement désigné comme zone protégée ou couvert par un instrument garantissant une gestion appropriée, b) partiellement désigné/couvert, ou c) non désigné/couvert.

NOTE: Il est admis que le tableau 3 est actuellement incomplet. Un tableau 3 révisé, suite aux contributions reçues lors de la 2e réunion des signataires, est en cours de finalisation, et suite aux commentaires du groupe consultatif technique, il sera distribué avec le « formulaire de proposition de sites importants à l'échelle internationale à ajouter au tableau 3 du mémorandum d'entente "rapaces" ». Les signataires seront invités à commenter la liste et à proposer de nouveaux sites importants à l'échelle internationale. La liste, y compris les commentaires reçus conformément au règlement intérieur, sera examinée par le groupe consultatif technique et distribuée pour que la 3e réunion des signataires puisse l'étudier.

Entre-temps, si votre pays est couvert par le tableau actuel, veuillez répondre à cette question par rapport aux sites qui y sont répertoriés. Veillez fournir vos réponses dans le fichier Excel sur Google drive en suivant le lien ci-dessus. Le fichier enregistrera automatiquement vos réponses.

Please select only one option

- J'ai ajouté les informations pertinentes pour les sites de mon pays

>

- Mon pays n'a pas de sites répertoriés.

>

VII. ÉVALUATION ET RÉPONSE AUX MENACES ET AUX PRESSIONS

Des évaluations ont-elles été réalisées sur la nature, la probabilité, la gravité ou les conséquences potentielles des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie, et des mesures ont-elles été recensées pour maintenir leur état de conservation favorable ?

« État de conservation favorable » doit être interprété pour cette question conformément à la définition fournie à l'article 1er, paragraphe 1, point c), de la Convention sur les espèces migratrices. (Lien vers le texte ici).

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Les données de cas de mortalité signalés par les observateurs d'ONG, par les scientifiques, les naturalistes ou par les gestionnaires et les estimations de leurs causes constituent la référence de base sur laquelle certaines pratiques ou infrastructures ont été évaluées comme menaces potentielles auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie.

Également les cas de saisies de rapaces détenus illégalement constituent une source d'informations sur les menaces qui pèsent sur ses espèces.

Des évaluations des menaces qui pèsent sur les oiseaux de proie ont été exposées par des scientifiques lors d'un atelier tenu à Rabat en 2020. Parmi ces menaces figurent l'électrocution et les collision avec les lignes électriques, la perte des habitats, la perturbation humaine et l'empoisonnement également, le programme de dénombrement appelé "atlas" mis en œuvre en collaboration avec l'UICN-Med et le gouvernement régional d'Andalousie a constitué une occasion pour la collecte d'informations sur l'abondance des rapaces au niveau national, leur répartition géographique et sur les menaces qui pèsent sur ces espèces.

Pour faire face aux menaces qui pèsent sur ces espèces, un certain nombre de mesures ont été entreprises. Il s'agit des mesures suivantes:

- le classement des rapaces parmi les espèces dont la détention, la capture, la mise à mort par n'importe quel moyen, le commerce sont interdits ;
- le marquage des individus de faucons détenus par les membres des associations autorisées pour la fauconnerie pour la lutte contre le commerce illégal et la falsification ;
- le suivi des cas de mortalité massive des rapaces ; cas de Guelmim avec l'appui de l'UICN-Med;
- la sensibilisation, à travers des réunions et correspondances, des responsables du secteur énergétique sur l'impact des infrastructures électriques sur les rapaces ;
- la mise en œuvre en collaboration avec l'UICN-Med, du programme "Atlas" pour la collecte d'information sur l'abondance des rapaces, leur répartition géographique et les menaces qui pèsent sur ses espèces;
- l'exigence de l'EIE ornithologique pour les projets de développement qui risquent d'avoir un impact négatif sur l'avifaune sauvage.

Sur la base de l'évaluation mentionnée ci-dessus (ou si vous n'en avez pas, sur la base de vos connaissances et de votre jugement), veuillez indiquer (cocher) **les trois catégories les plus importantes** de menaces affectant les oiseaux de proie dans votre pays :

Cette question vous demande de recenser les pressions importantes qui sont connues avec certitude pour avoir une incidence négative réelle sur les oiseaux de proie migrateurs à l'heure actuelle. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les incidences n'ont pas encore été démontrées.

- Mise à mort et capture directe
 Collisions et électrocution
 Autre cause de mortalité
 Espèces exotiques et/ou envahissantes
 Dérangements et perturbation
 Destruction/dégradation de l'habitat
 Changement climatique
 Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.
 Autres (veuillez préciser)

>

Ajoutez ici des commentaires sur toute action particulière en réponse à ces menaces :

Vous pouvez trouver utile ici de faire référence à des actions assistées par des outils de réponse et des initiatives existants et pertinents dans le cadre de mécanismes tels que la CMS. On peut citer quelques exemples : le Groupe de

travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT), le groupe de travail sur l'énergie de la CMS, et les directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées.

> les mortalités massives découvertes ou signalées près des infrastructures électriques classent l'électrocution et de la collision parmi les grandes menaces qui pèsent sur les rapaces au niveau national.

la destruction et la dégradation des habitats auxquelles s'ajoute le dérangement sont également qualifiées de menaces potentielles pour ces espèces. En effet, la dégradation des habitats conduit à la raréfaction de la nourriture pour ces espèces en raison du déclin de plusieurs espèces de faune sauvage faisant partie de leur chaîne alimentaire.

Egalement, malgré le statut de protection dont elles bénéficient ces espèces d'oiseaux, sont parfois ciblées directement par l'homme notamment par la capture pour le commerce illégal ou par des actes de tir illégal car certains les considèrent comme prédateurs pour leur élevage avicole . ces espèces sont affectées indirectement par l'empoisonnement due à l'utilisation illégal par les agriculteurs du poison pour la lutte contre les prédateurs.

Existe-t-il des exigences pour veiller à ce que les propositions d'activités susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les oiseaux de proie ou leurs habitats fassent l'objet d'évaluations d'impact environnemental (EIE) ou d'évaluations environnementales stratégiques (EES) ?

Des indications utiles sur ce sujet (et des références à des sources fournissant des orientations supplémentaires) sont fournies dans la résolution 7.2 (rév.COP12) de la CMS intitulée « évaluation d'impact et espèces migratrices ». Des commentaires sur le niveau général et la qualité des EIE/EES entreprises seraient précieux. Toute utilisation des techniques de « cartographie de la sensibilité » dans ce contexte devrait être mentionnée ici.

Please select only one option

Oui

Non

Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé des exigences et de leur mise en œuvre, y compris la mesure dans laquelle les résultats de ces évaluations sont utilisés pour éclairer les décisions de consentement pertinentes et les mesures d'atténuation associées :

> la loi 12.03 relative aux études d'impact sur l'environnement (EIE) exige une étude d'impact sur l'environnement pour un certain nombre de projets dont leur nature, leur dimension ou leur lieu d'implantation risquent de produire des impacts négatifs sur la biodiversité en général.

cette loi prévoit que l'EIE doit comprendre les mesures pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement .

Veillez en indiquer la raison :

>

VIII. ACTION / INTÉGRATION ENTRE LES SECTEURS

La conservation des oiseaux de proie migrateurs est-elle intégrée dans les politiques de secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, les déchets, le tourisme et autres ?

Please select only one option

- Oui
- Partiellement
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

>

Veillez fournir un bref résumé :

> la préservation de la biodiversité en général est prise en compte dans la politique environnementale du gouvernement. Toutefois, la place qu'occupe cette composante et particulièrement la conservation des rapaces dans les programmes des secteurs cités ci-dessus reste au dessous des attentes des gestionnaires de l'avifaune. Elle n'est prise en compte qu'à travers les recommandations des études d'impact à l'environnement et lors de l'évaluation de l'impact de certaines substances chimiques à usage agricole

Des programmes ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence au niveau des services gouvernementaux (autres que celui qui a la responsabilité principale du mémorandum d'entente « Rapaces ») pour informer les décideurs des besoins de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Chaque secteur œuvre, en premier lieu, pour ses priorités, en plus il y a un manque de communication et de sensibilisation sur l'importance de la conservation des rapaces

IX. RECHERCHE, SUIVI ET GESTION DE L'INFORMATION

Veuillez utiliser les icônes sous chaque question pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès aux informations pertinentes.

Des évaluations globales ont-elles été réalisées sur l'état et les tendances d'une quelconque population d'oiseaux de proie migrateurs dans votre pays, au cours de la période de référence ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez en fournir un bref résumé, et souligner tout déclin ou augmentation particulièrement significatif qui a été révélé pour les espèces concernées :

> La population du faucon d'Eléonore au niveau de l'archipel d'Essaouira reste la seule population qui a été évaluée. Cette évaluation montre une augmentation significative de cette population au cours des dernières années. Egalement certains chercheurs supposent que la population du crécerelle est en augmentation, mais se réfèrent uniquement aux observations du terrain

Concernant les autres espèces, les évaluations effectuées par les scientifiques, exposées lors d'un atelier tenu à Rabat sur les rapaces en 2020, qui sont basées sur leurs connaissances et les observations signalées au cours des dernières années, mais qui restent insuffisantes et incomplètes pour tirer des conclusions claires sur la tendance des populations.

Veuillez indiquer pourquoi aucune évaluation de ce type n'a été effectuée :

>

Des programmes de suivi systématique et coordonné sont-ils mis en œuvre dans votre pays en ce qui concerne les populations nicheuses, la réussite de la reproduction ou les comptages migratoires des oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez fournir un bref résumé :

> les programmes de suivi qui sont régulièrement menés sont :

- la nidification du faucon d'Eléonore sur les îles d'Essawira
- la nidification du faucon d'Eléonore sur la côte de Salé
- la nidification de l'Aigle de Bonelli dans le Sud-Ouest de l'Atlas
- le suivi des passages de Rapaces à Jbel Moussa;
- le suivi du vautour africain par le GREPOM/Birdlife.

Veuillez en indiquer la raison :

>

Des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été publiés concernant des programmes de suivi systématique ou coordonné des oiseaux de proie migrateurs ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez indiquer la (les) référence(s) de la (des) source(s) et fournir un bref résumé :

>

Veuillez en indiquer la raison :

> Il n'y a pas de lignes directrices publiées pour le suivi systématique des oiseaux de proie. Toutefois, lors du programme "Atlas" des protocoles de travail et de collecte de données standardisées ont été établis à partir d'objectifs spécifiques accordés avec des spécialistes des rapaces

Existe-t-il un processus permettant d'établir un accord multipartite sur les priorités de la recherche sur des questions pertinentes pour la conservation des oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
 Non

Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> A ce jour, il n'y a pas de processus permettant d'établir un accord sur les priorités car les initiatives de recherche dépendent généralement de leur cadre de financement et des intérêts scientifiques des chercheurs.

Toutefois, il est prévu que la stratégie nationale pour la conservation des rapaces identifie les priorités en matière de recherche liée aux aspects de conservation des rapaces

Des plateformes appropriées sont-elles en place dans votre pays pour échanger des connaissances, des expériences et des informations sur la conservation des oiseaux de proie ?

Please select only one option

Oui

Non

Ne sait pas

Veillez indiquer la (les) plateforme(s) pertinente(s) et résumer son (leur) champ d'application et sa (leur) fonction :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Il n'existe pas de plateformes d'échange d'informations en raison du manque d'initiatives, de financement et d'intérêt. Toutefois, il est à signaler que les réseaux sociaux deviennent de plus en plus un outil pour l'échange d'informations entre différents groupes créés pour chaque espèce.

Également, des applications mobiles sont développées pour notamment signaler l'observations d'individus d'oiseaux en général et des rapaces en particulier et également des causes de mortalités de rapaces telle que l'application "e-faunalert"

X. SENSIBILISATION

Des programmes de sensibilisation du public ont-ils été mis en œuvre pendant la période visée de référence pour promouvoir l'importance des oiseaux de proie, leurs migrations et leurs besoins en matière de conservation ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé incluant des commentaires sur l'incidence et le succès (ou non) de ces programmes :

>

Veillez en indiquer la raison :

> A ce jour , il n'a y a pas de programme spécifique pour la sensibilisation du public et des jeunes car les efforts ont été jusqu'à maintenant focalisés sur les aspects de protection des oiseaux et de leurs habitats. Toutefois, il est prévu d'accorder une priorité à la sensibilisation du public et des jeunes à l'importance des oiseaux de proie lors de l'élaboration de la stratégie de conservation des rapaces

Des programmes éducatifs ou des ressources pédagogiques ont-ils été fournis pendant la période de référence pour informer les jeunes et les étudiants sur les oiseaux de proie migrateurs et leurs besoins en matière de conservation ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> voir réponse ci-dessus

XI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Des programmes de formation ou autres programmes de soutien ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence pour renforcer la capacité des organismes responsables de l'application des législations et règlements pertinents ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Dans le cadre de l'application de la CITES et des dispositions de la loi 29.05, plusieurs sessions de formation ont été organisées au profit notamment des gestionnaires, des douanes, gendarmeries, des juges et des unités de suivi et du contrôle de la faune sauvage. ces sessions formation avaient comme objectifs une meilleure application de la législation nationale notamment la loi 29.05 et de la CITES

Veillez en indiquer la raison :

>

Des formations ou d'autres initiatives ont-elles été mises en œuvre au cours de la période de référence pour soutenir les activités entreprises par les communautés locales ou les groupes de volontaires en ce qui concerne les enquêtes sur les oiseaux de proie, le suivi, le travail de protection des sites ou les activités de sensibilisation connexes ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> des sessions de formation ont été organisées par des ONG (GREPOM) pour le renforcement des capacités de ses membres et ceux d'autres ONG actives dans le domaine du suivi et de la conservation de l'avifaune. ces formations ont porté, entre autres, sur l'identification des rapaces, les menaces qui pèsent sur ses espèces et les mesures de leur conservation.

il est également à signaler que les missions de terrain effectuées dans le cadre du programme "Atlas" et encadrées par des experts internationaux ont constitué une occasion de formation pour plusieurs membres d'associations qui ont participé à ce programme

Veillez en indiquer la raison :

>

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il fourni de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

Les « autres ressources » dans ce contexte pourraient inclure, par exemple, des formes de soutien « en nature » telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative, le prêt d'équipement, la fourniture d'installations de traitement des données ou le transfert de technologie. (N'incluez cependant pas les programmes de formation ou de mentorat et autres initiatives de renforcement des capacités, car ils sont traités séparément dans les deux questions précédentes).

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez indiquer le(s) bénéficiaire(s) concerné(s) et les activités soutenues :

> les activités auxquelles une contribution financière ou en nature a eu lieu sont:

- La contribution au programme "Atlas" visé au paragraphe VII;
- L'aménagement des zones d'alimentation complémentaire pour les rapaces;
- La mise en place du centre de réhabilitation des vautours à Jbel Moussa (Tétouan);
- La contribution à la mise en place du centre de réhabilitation des rapace (Rabat);

Veillez en indiquer la raison :

>

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il reçu de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux

oiseaux de proie migrants ?

Voir l'orientation sur l'interprétation des « autres ressources » fournie en lien avec la question précédente.

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez indiquer la (les) source(s) concernée(s) et les activités soutenues :

- > - l'Association Marocaine pour la Protection des Rapaces a bénéficié d'un projet (PPI-OSCAN) pour le marquage des rapaces par balises GPS. Cette activité permet le suivi de mouvements des oiseaux balisés;
- le GREPOM/Birdlife Maroc a bénéficié d'un financement (CEPF) pour le suivi des vautours au niveau de Jbel Moussa (Tétouan)

Veillez en indiquer la raison :

>

XII. COOPÉRATION INTERNATIONALE

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il participé à des activités de coopération internationale conformément au paragraphe 8 du mémorandum d'entente ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> le programme de dénombrement appelé "Atlas" cité au auparagraphe VII a été mis en oeuvre en collaboration avec l'UICN-Med et le Gouvernement régional d'Andalousie.
Les ONGs ont également bénéficié de financement pour la mise en oeuvre de projets de conservation des rapaces

Veillez en indiquer la raison :

>

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il pris des mesures pour soutenir ou encourager un ou plusieurs autres États de l'aire de répartition à signer le mémorandum d'entente « Rapaces » ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez indiquer le(s) État(s) de l'aire de répartition concerné(s), et la nature du soutien ou de l'encouragement apporté :

>

Veillez en indiquer la raison :

> aucune occasion ne s'est présentée en raison des circonstances liées à la pandémie